



### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce certificat de spécialisation permet d'acquérir ou de conforter les compétences propres à la conduite d'une entreprise en Agriculture Biologique. Le titulaire du diplôme conçoit, développe et gère l'installation ou la conversion d'une exploitation en respectant des cahiers des charges de l'Agriculture Biologique. Il met en oeuvre des techniques spécifiques à ce mode de production. Il peut aussi assurer une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant et commercialisant les produits biologiques issus de l'exploitation, dans le respect de la réglementation en vigueur et des impératifs commerciaux.

### PUBLIC CIBLÉ & PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 (BAC, BP...) Ou justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme  
Ou justifier de 3 ans d'expérience dans un autre domaine (soumis à dérogation)
- Chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi, salariés ou apprentis

### MODALITÉS D'ALTERNANCE ET DURÉE DE LA FORMATION

- 420h (12 semaines) en entreprise
- Ou 1085h (31 semaines) pour les apprentis
- 560h (16 semaines) en centre de formation
- Formation sur 7 mois ou 12 mois pour les apprentis

### DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes selon le positionnement

### CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

- Remplir un dossier d'inscription
- Entretien de positionnement
- Tests éventuels

### COÛTS ANNEXES

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités)

### ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les référents handicap sont à votre écoute pour adapter au mieux votre parcours de formation.

### COÛTS, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

	Coûts	Financement	Rémunération
Demandeurs d'emploi	10,5€/h/stagiaire	Région Centre	Région Centre ou Pôle emploi
Salariés	15€/h/stagiaire	Transition Pro/CPF	Entreprise
Contrat apprentissage ou professionnalisation	4510€	OPCO	Entreprise

Nous contacter pour plus de renseignements

### CONTACT ET INSCRIPTION :

02.54.77.69.37

Coordonnatrice : Mme GINIS Olivia

VENDÔME  
8-12 rue de la vallée du Loir  
BP106 – 41106 VENDÔME CEDEX  
[cfdppa.vendome@educagri.fr](mailto:cfdppa.vendome@educagri.fr)  
Tel : 02.54.77.69.37

BLOIS  
5-7 rue des Grands champs  
41000 BLOIS  
[cfa.loir-et-cher@educagri.fr](mailto:cfa.loir-et-cher@educagri.fr)  
Tel : 06.34.67.63.10

MONTOIRE  
6 rue de l'Agriculture  
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR  
[cfa.loir-et-cher@educagri.fr](mailto:cfa.loir-et-cher@educagri.fr)  
Tel : 06.34.67.63.10

## CONTENUS DE LA FORMATION

- Règlementation et cahiers des charges concernant l'Agriculture Biologique – Système de production – Normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement – Techniques de production en Agriculture Biologique – Gestion technico-économique – Plan de conversion – Opérations de transformation, conservation et conditionnement – Promotion et mise en vente des produits

CAPACITÉS VISÉES	ACTIVITÉS
<b>UC1 : Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principes et la réglementation de l'AB *</li> <li>- Choisir une stratégie commerciale cohérente et un système de production adapté</li> <li>- Organiser les activités de conduite d'une exploitation en AB *</li> </ul>
<b>UC2 : Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'Agriculture Biologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les connaissances et choisir les techniques de production adaptées</li> <li>- Réaliser les opérations de production</li> <li>- Assurer le suivi technique des opérations conduites</li> </ul>
<b>UC3 : Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en Agriculture Biologique et les conséquences d'une conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la gestion technico-économique</li> <li>- Situer les résultats technico-économiques</li> <li>- Élaborer un plan de conversion ou d'installation en AB *</li> </ul>
<b>UC4 : Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter ses produits au marché en tenant compte des contraintes de l'exploitation</li> <li>- Réaliser les opérations de transformation, conservation et conditionnement des produits</li> <li>- Assurer la promotion et la mise en vente des produits</li> </ul>

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel :
  - Apport de connaissances
  - Échanges et analyses de pratiques
  - Travaux Pratiques sur plateaux techniques de l'établissement ou chez les entreprises partenaires
  - Périodes en entreprise
  - Visites d'entreprise
  - Interventions de professionnels

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent.

Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation.

## POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- Diplômes agricoles de niveau 4 complémentaires ou de niveau supérieur
- Exploitants, conjoints d'exploitation, associés d'exploitation, salariés hautement qualifiés, techniciens conseil

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Unités capitalisables (UC) au cours de l'année lors d'épreuves orales sous forme d'un entretien d'explicitation devant un jury de professionnels et de formateurs  
Réalisation écrite de dossiers thématiques et soutenance orale devant un jury de professionnels  
En cas d'échec d'une UC possibilité de la repasser pendant 5 ans

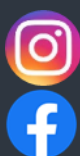
## FRAIS PÉDAGOGIQUES

- Tenues de travail adaptées aux travaux en exploitation et en laboratoire de transformation

## MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation d'unités capitalisables
- Attestation de compétences
- Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

\*Agriculture Biologique



Réussite



Satisfaction

